

Image not found or type unknown



Formation d'aide soignante

Par **miaoumiaou47**, le **21/10/2008** à **22:37**

bonjour

j'ai signé avec mon entreprise un contrat de formation d'aide medico psychologique .dedans il est ecrit que mon entreprise s'engage a payer les ffrais de formations d'un montant de cinq mille euro et que je m'engage a travailler pour mon entreprise pour une durée de vingt mois.(textuellement)

mais la dite formation d'amp se fait en 18 mois .ce contrat a ete signé en septembre 2007. est ce que je dois vingt mois a mon employeru a partir de la date de signature de ce contrat ou a partir du moment ou je serai diplômée soit la date commençant au bout des 18 mois de formation ?

ce n'est pas clair du tout ce genre de clauses car il n'y a pas de dates précisées et si je trouve du travail ailleurs j'aimerais savoir si mon ancien employeur ne me poursuivra pas ?

merci d'avance de m'aider

ps j'ai tél a l'inspection du travail qui ne sait pas non plus ...